

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Toussaint, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Toussaint.

Monsieur Régis HAINGUE, Maire, présidant la séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents: Mme DETAIN Solange, Mr LEROY Grégory, Mme BONNET Ingrid, Adjoints au Maire,

Mr ANQUETIL Michel, Mmes GODARD Estelle, , GRENIER Claire, LEVIEUX Agnès, Mrs THIEULIN Franck, AVENEL Emmanuel, VINCENT Philippe Conseillers Municipaux.

Absente avec procuration: Mme CORDONNIER Catherine donnant procuration à Mr HAINGUE Régis, Maire.

Absents excusés : Mme AUPERT Emmanuelle, Mrs CAVELIER Jérémy, , Conseillers municipaux

Monsieur THIEULIN Franck a été élu secrétaire de la séance.

Monsieur HAINGUE propose aux membres du Conseil d'approuver et de signer le compte-rendu de la précédente réunion.

BUDGET 2024

Après présentation du Budget Primitif par Monsieur HAINGUE Régis, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, celui-ci.

Approuve le Budget Primitif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	858 157.92€	858 157.92€
Section d'investissement	1 019 750.30€	1 019 750.30€
TOTAL	1 877 908.22€	1 877 908.22€

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;
Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°11/10/2022 en date du 11 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ AUTORISE M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section.

✚ DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Remboursement AXA Tempête Ciaran

Monsieur le Maire informe les Conseillers que nous venons de recevoir de l'assurance AXA, un remboursement d'un montant de 12435.83€ suite aux différents sinistres suite à la tempête Ciaran.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ ACCEPTE le règlement de l'Assurance AXA pour un montant de 12435.83€

Subvention Corsica Raid

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle aux sœurs normandes Corsica Raid Fémina représentées par Mme LEVIEUX , pour un montant de **150 Euros**

INFORMATIONS DIVERSES

Visite Mr le Sous Préfet

Monsieur le Maire fait savoir que Mr le Sous-Préfet, Gilles Quénéhervé, se rendra dans notre commune, le 24 avril prochain à 16h30 en mairie.

Fibre Ecole

Monsieur le Maire informe que la fibre est enfin en fonctionnement à l'école.

Elections

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain.

N'ayant plus de questions, à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h100.